



Notice Descriptive

V1

Prévu par les articles R231-4 et R232-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Description des prestations		Coûtages et fournitures		
		Compris dans le prix contractuel	Non Compris dans le prix contractuel	Cout des ouvrages et fournitures non compris dans le prix contractuel
2.6.8.2	Installation encastrée dans l'habitat selon la norme NF C 15-100 applicable au 01/06/03, L'amendement A5 applicable au 27/11/2015 et du CONSUEL, sous tension monophasée de 220 V (puissance < 12kVA) et sous tension triphasée de 380 V (puissance > 12kVA). Tous les circuits sont protégés par DDR 30mA (Dispositif à courant Différentiel Résiduel) - maison de Sh* < 100 m² : 2 DDR 30 mA de type AC + 1 DDR 30mA de type A - maison de Sh* >= 100 m² : 3 DDR 30 mA de type AC + 1 DDR 30mA de type A Le tableau de répartition est positionné dans la Gaine Technique Logement (GTL) SCHNEIDER type OPALE ou équivalent. 2 Prises de courant dédiées 16 A protégées par un circuit sont positionnées au tableau. La GTL est définie dans un Espace Technique Electrique du Logement (ETEL) de dimensions 600mm x 250mm, du sol au plafond. L'ETEL est strictement réservé aux seuls équipements de puissance, de gestion, de communication et de commande ainsi que tous les départs et arrivées des circuits de puissance et des réseaux de communication. Après installation de la GTL (Gaine Technique Logement) dans l'ETEL, la largeur de l'ETEL peut être réduite à la largeur de la GTL augmentée de 100 mm. Puissance de l'installation selon accord EDF et Maître d'Ouvrage. Appareillage encastré NF type OVALIS de chez SCHNEIDER ou équivalent (lustrerie non comprise). Chaque circuit est protégé par un disjoncteur divisionnaire. Les prises de courant sont du type à éclipses. 8 Points de raccordement maximum par circuit si section de fils 1.5 mm² ou 12 points de raccordement maximum par circuit si section de fils 2.5 mm². Terre et piquet de terre. Réserve de 20 % au tableau de répartition. Tout point lumineux d'éclairage est équipé d'un socle DCL (Dispositif de Connexion Luminaire). Tous les dispositifs de commande sont installés dans des boîtes d'encastrement étanche type MULTIFIXair de SCHNEIDER ou équivalent afin de renforcer la perméabilité à l'air. Parafoudre B.T. (remplacement cartouche à charge Client), obligatoire pour les départements suivants : 01 - 04 - 05 - 06 - 07 - 13 - 24 - 25 - 26 - 30 - 33 - 34 - 38 - 39 - 40 - 42 - 43 - 47 - 48 - 63 - 66 - 69 - 71 - 73 - 74 - 83 - 84 - si branchement aérien ou semi aérien. Système d'information des consommations par type d'énergie. ATTENTION SELON LE CHOIX DE LA RÉGION : Vous avez la possibilité de faire de l'estimatif dans le cadre de l'article 27 de la RE 2020 ou de garder votre système de relevé de consommation.	X		
	QUANTITATIF Hall, dégagement ou palier : 1 Point lumineux en va-et-vient 1 prise de courant 16 A (si Sh* > 4m²) Cage d'escalier : 1 point lumineux en va-et-vient. Extérieur : 1 Point lumineux simple allumage à chaque entrée principale ou de service donnant accès sur l'extérieur. 1 prise étanche pour future terrasse. Ensemble séjour/salon ou repas : 2 Points lumineux en va-et-vient. 1 Prise de courant 16 A par tranche de 4 m² (avec répartition en socles simple(s) ou double(s) avec un minimum de 5 PC pour séjour de moins de 28 m² et un minimum de 7 PC pour séjour de plus de 28 m².	X	X	X



Notice Descriptive

Prévue par les articles R231-4 et R232-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Description des équipements et fournitures		Caractéristiques techniques		
Caractéristiques techniques		Compos. électr.	Non électr.	Classe de protection et niveau de sécurité
		à gèle circuit	à gèle circuit	à gèle circuit
	Chambre, bureau ou mezzanine - 1 Point lumineux en simple allumage - 3 Prises de Courant 16 A réparties en périphérie.	X		
	Lingerie ou dressing ou cellier : - 1 Point lumineux en simple allumage - 1 prise de courant 16 A (si Sh* > 4m²)	X		
	Salle de Bains ou Salle d'eau : - 2 Points lumineux en simple allumage - 1 Prise de Courant 16 A.	X		
	W.C. ou Rangement desservi par bloc-porte - 1 Point lumineux en simple allumage	X		
	Cuisine : - 1 Point lumineux en va-et-vient ou simple allumage selon plan - Sortie de fils en applique, hauteur mini 1,80 m du sol (pouvant alimenter applique ou une hotte comportant un appareil d'éclairage incorporé). - 6 Prises de courant 16 A dont 4 au-dessus du plan de travail, réparties en socle(s) simple(s) - 3 Prises de courant 16 A spécialisées (lave-linge, lave-vaisselle et four). - 1 Boîtier sortie de fils 32 A (cuisinière ou plaque de cuisson).	X		
	Sh* : surface habitable	X		
2.6.8.2c	POINT LUMINEUX EXTÉRIEUR SUPPLÉMENTAIRE Point lumineux (avec voyant sur l'interrupteur) en simple allumage extérieur en applique ou en dessous de toit.	X		
2.6.8.3	RÉSEAUX DE COMMUNICATION Un tableau de communication dans lequel sont placés un bandeau de brassage équipé de 4 socles RJ45, les dispositifs de terminaison adaptés aux adductions (DT10 et/ou DT1 RJ45), un dispositif d'adaptation / répartition des services de communication audiovisuelle, un dispositif de mise à la terre et le cas échéant, un répartiteur téléphonique RJ45. Installation de deux prises terminales juxtaposées (RJ45), connectés et reliés aux socles RJ45 du bandeau de brassage par un câble adapté à la distribution du téléphone, des services de communication audiovisuelle (TNT et Satellite) et des données numériques situées dans le salon ou le séjour à proximité de l'emplacement prévu pour les équipements audiovisuels. 2 Prises TV (ou 3 si Sh* = 100 m²) avec câble coaxial à partir de la GTL, en attente dans les combles perdus ou en soubassement (si réseau enterré). Chambre, bureau ou mezzanine : - 1 Prise RJ45. Ensemble séjour/salon ou repas : - 1 Prise RJ45.	X		
2.6.8.5	* CENTRALISATION DES VOLETS ROULANTS Volets roulants centralisés via passerelle Hexaconnect.	X		
2.6.9	REVÊTEMENTS Nota : En cas de minoration du lot carrelage, celle-ci comprend la suppression de la fourniture et pose du revêtement, ainsi que les plinthes carrelage et bois. Dans ce cas et seulement après réception, le Maître d'Ouvrage devra assurer lui-même la dépose des appareils sanitaires et leur repose après carrelage.	X		



Notice Descriptive

V1

Prévue par les articles R231-4 et R231-5 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Désignation des ouvrages et fournitures Detail des prestations		Quantités et fournitures		
		Quantité dans le prix	Prix Coordonné dans le prix	Cout des ouvrages et fournitures non compris dans le prix coordonné
		Coordonné	Coordonné	
2.6.9.1	PIÈCES HUMIDES			
2.6.9.1.1	REVÊTEMENTS DE SOLS DU REZ DE CHAUSSEE DES PIÈCES HUMIDES Cuisine, Salle de Bains, WC et Cellier : Chapes ciment lissé	X		
	Cuisine, Salle de Bains, WC et Cellier: Carrelage grès émaillé 30 x 30, en pose droite avec plinthes assorties. (à choisir dans la gamme constructeur au plus tard lors de la mise au point technique - Prix jusqu'à 23 € TTC public le m²).	X		
2.6.9.1.2	REVÊTEMENTS DE SOLS DU NIVEAU SUPÉRIEUR PIÈCES HUMIDES Salle de Bains et WC: Chapes ciment lissé	X		
	Salle de Bains et WC: Carrelage grès émaillé 30 x 30, en pose droite avec plinthes assorties. (à choisir dans la gamme constructeur au plus tard lors de la mise au point technique - Prix jusqu'à 23 € TTC public le m²).	X		
2.6.9.1.3	REVÊTEMENTS DE MURS ET PLAFONDS DES PIÈCES HUMIDES Cuisine, Salle de Bains, WC et Cellier : Ratissage, ponçage, peinture d'apprêt (1 couche) et de finition (1 couche). Ratissage, ponçage, peinture d'apprêt (1 couche) et de finition (1 couche). prix au m² de surface utile.		X	150€ / M2
	Cuisine, Salle de Bains, WC et Cellier : Faïence (sans listel, ni décor) à choisir dans la gamme constructeur.		X	0€ / M2
2.6.9.2	PIÈCES SÈCHES			
2.6.9.2.1.1	REVÊTEMENTS DE SOLS DU REZ DE CHAUSSEE DES PIÈCES SÈCHES Pièce de vie, entrée, dégagement: Chapes ciment lissé.	X		
	Pièce de vie, entrée, dégagement: Carrelage grès émaillé 30 x 30, en pose droite avec plinthes assorties. (à choisir dans la gamme constructeur au plus tard lors de la mise au point technique - Prix jusqu'à 23 € TTC public le m²)	X		
2.6.9.2.1.3	REVÊTEMENTS DE SOLS DU NIVEAU SUPÉRIEUR DES PIÈCES SÈCHES Chambres, dégagement et placards: Chapes ciment lissé.	X		
	Chambres, dégagement et placards: Revêtement sol PVC 4 mm en lés - à choisir dans la gamme du constructeur au plus tard lors de la mise au point technique (Prix fourniture 15 € TTC public le m²)		X	69€ / M2
2.6.9.2.2	REVÊTEMENTS DE MURS ET PLAFONDS DES PIÈCES SÈCHES Pièce de vie, entrée, dégagements, entrée et placards: Ratissage, ponçage, peinture d'apprêt (1 couche) et de finition (1 couche). Ratissage, ponçage, peinture d'apprêt (1 couche) et de finition (1 couche). prix au m² de surface utile.		X	150€ / M2
2.7	DIVERS			
	Les gros gravats provenant des travaux seront enlevés.	X		
2.7.3	DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE L'attestation de prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale conformément à l'arrêté du 9 décembre 2021 sera fournie par le Constructeur à l'achèvement des travaux.	X		

JLD

DD



Notice Descriptive

Prévue par les articles R231-4 et R232-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Désignation des ouvrages et fournitures Détail des prestations		Quantités et unités		
		Quantité	Unité	Prix unitaire
	Diagnostic de Performance Energétique (DPE) conformément à l'arrêté du 31 Mars 2021 publié au JO du 13 Avril 2021, sera fourni par le Constructeur à l'achèvement des travaux.	X		
2.7.4	ALARME			
	Pack ESSENTIEL comprend : • 1 centrale d'alarme connectée Centrale d'alarme ADSL connectée (transmission par IP) avec alimentation secourue. Capacité jusqu'à 32 détecteurs connectés. Pilotable à distance depuis un smartphone. • 1 détecteur d'intrusion avec caméra intégrée, et détecteur de présomption de départ de feu Détecteur d'intrusion radio infrarouge NFA2P. Système de levée de doute IMAGE COULEUR intégré. Portée 11m * 12 m. Vision de nuit. Immunité aux petits animaux domestiques (jusqu'à 18 kg environ). Sonde d'analyse de température intégrée (alerte suspicion d'incendie + suivi des températures du logement) • 1 clavier - lecteur de badge avec sirène intégrée Clavier de commande radio rétroéclairé normé NFA2P, lecteur de badges intégré, sirène haute puissance intégrée (2 tonalités : intrusion et incendie), • 3 badges cryptés • 3 autocollants signalant que la maison est protégée.	X		
2.7.4.1	DÉTECTEUR DE FUMÉE			
	Le décret du 10 janvier 2011 relatif à l'installation de détecteurs de fumée rend obligatoire l'installation dans chaque logement d'au moins un détecteur de fumée normalisé avant le 8 mars 2015. Le détecteur est alimenté par piles ou fonctionne à partir de l'alimentation électrique du logement, sous réserve dans ce cas qu'il soit équipé d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement électrique. Se reporter au 2.7.5. Un détecteur par niveau habitable (un est déjà compris dans l'alarme cf 2.7.5)	X		
3	ÉQUIPEMENT DES ESPACES COMMUNS JUSQU'EN UNITÉ DE PROPRIÉTÉ			
	Nota : le coût des fluides nécessaires à l'exécution des travaux du constructeur reste à la charge du maître de l'ouvrage.		X	300€ / FT
3.1	EAU			
	Présence d'un compteur d'eau sur le terrain. le maître de l'ouvrage devra se rapprocher du concessionnaire pour s'assurer de la mise en nom de celui-ci.		X	A charge aménageur
3.3	ELECTRICITÉ			
	Présence d'un compteur électrique sur le terrain. le maître de l'ouvrage devra se rapprocher du concessionnaire pour s'assurer de la mise en nom de celui-ci.		X	A charge aménageur
3.3.1	TÉLÉPHONE			
	Fourniture et pose des appareils. Raccordement jusqu'au réseau de distribution (par le concessionnaire). Estimation du tarif TTC - le maître de l'ouvrage devra se rapprocher du concessionnaire pour l'obtention d'un devis précis.		X	A charge aménageur
3.4	ÉVACUATION DES EAUX USEES			
	Présence d'une boîte de raccordement pour le réseau de collecte d'eaux usées sur le terrain. le maître de l'ouvrage devra se rapprocher du concessionnaire pour s'assurer de la mise en nom de celui-ci.		X	A charge aménageur
4	TRAVAUX PREPARATOIRE			
4.1	CHEMIN D'ACCES			
	Chemin d'accès chantier depuis la voirie jusqu'à la construction pour les camions et engins de chantier du Constructeur ou de ses entrepreneurs, après décapage, sur 3 m de large. empiétement tout venant sur une épaisseur de 0,30 m environ. Tarif TTC.		X	6 ML - 900€



Notice Descriptive

V1

Prevue par les articles R231-4 et R232-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Description des prestations		Quantités et fournitures		
N°	Description des prestations	Compris dans le prix convenu	Non Compris dans le prix convenu	Etat des ouvrages et fournitures non compris dans le prix convenu
4.2	PROTECTION DU TROTTOIR			
	Protection de trottoir Largeur 1m en platelage bastaings.		X	1 ML - 589€
5.1	RACCORDEMENTS SUR L'EMPRISE DU TERRAIN			
5.1.3	RACCORDEMENT ELECTRICITE, TELEPHONE ET EAU POTABLE			
	Raccordement de ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, EAU POTABLE , (distance construction - coffrets/citerneaux selon plan).		X	1 FT - 3357€
5.1.3.a	RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES			
	Tranchée drainante 0,70 de profondeur.		X	Forfait - 6691 €
5.1.3.a	RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES			
	Caniveau bas rampe devant porte de garage ou service		X	Forfait - 819€
5.1.4	RACCORDEMENT DES EAUX USEES			
	Raccordement direct de l'installation sanitaire vers le réseau par tuyau PVC Ø 100 sur boîte de raccordement du concessionnaire. (distance construction - coffret selon plan).		X	1 FT - 971€
6.1	AMENAGEMENT DU TERRAIN			
	Cheminement extérieur en béton taloché, teinte gris naturel. (Dimensions selon plans).		X	86€ / M2
6.2	CLOTURE			
	Grillage plastifié vert simple torsion H 1m80 sans soubassement avec potelet métallique		X	120€ / ML
6.3	PORTAIL			
	Portail coulissant de 3 m en aluminium blanc.		X	4739€ / UN
6.5	ESPACE VERT ET PLANTATIONS			
	Plantation de haies vives d'une hauteur maximum de 1,80m.		X	58€ / ML
6.5.a	ESPACE VERT ET PLANTATIONS ARBRE			
	Plantation arbre variété hautes tiges diverses.		X	500€ / UN

52

40

05

Notice Descriptive

V1

Prevu par les articles R231-4 et R232-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

GARAGE ACCOLE ANNEXE OPEN RE 2020

Désignation des ouvrages et fournitures Détail des prestations		Coutages et fournitures		
		Compris dans le prix de base	Non compris dans le prix de base	Cout des ouvrages et fournitures non compris dans le prix de base
1	* IMPLANTATION			
	Implantation, selon plan.	X		
1.1	* INFRASTRUCTURE			
1.1.1	* TERRASSEMENTS			
1.1.1.1	* TERRASSEMENTS GENERAUX			
	Décapage de la terre végétale sur une épaisseur de 0,20 m. Stockage des terres extraites à proximité immédiate du logement sans reprise supplémentaire.	X		
	Evacuation des terres excédentaires en décharge.		X	30 M3 - 1050€
1.1.1.2	* FOUILLES			
	Fouilles, dito maison.	X		
1.1.2	* FONDATIONS			
	Fondations, dito maison.	X		
1.1.3	* ASSAINISSEMENT DES FONDATIONS			
	Assainissement des fondations dito maison.	X		
1.1.3.1	* DRAINAGE PERIPHERIQUE			
	Drainage par drains en PVC rigide Ø 100 posés à bain de gravillons recouverts d'un feutre.		X	Forfait - 1314€
	NOTA : ces travaux ne sont nécessaires que lorsque la nature du terrain le justifie et ce uniquement pour les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols et identifiées comme faible.			
1.2	* SOUBASSEMENT			
	Soubassement, dito maison.	X		
1.2.1	* MURS			
	Murs, dito maison.	X		
2	* CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION			
2.1	* MURS ET CLOISONS			
2.1.1	* MURS			
	Linteaux et chaînages, dito maison.	X		
	Enduit de finition dito maison.	X		
	Seuils et appuis, dito maison.	X		
	Sans doublage ni isolation thermique.	X		
2.1.1.1	* POINTE DE PIGNON			
	Structure de la pointe de pignon identique au niveau inférieur.	X		
	Sans isolation thermique. (hauteur et dimensions selon plans).			
	pointes de pignon avec enduit projeté monocouche traité comme sur les murs du rez-de-chaussée.	X		
2.1.1.4	* MITOYENNETE ENTRE HABITATION ET VOLUME NON ISOLE			
	Le garage est accolé à l'habitation, le mur de cette dernière est conservé en totalité sauf l'enduit qui est supprimé sur l'emprise du garage, traitement de l'étanchéité par solin.	X		
2.1.1.8	* HABILLAGE FACADES			



Notice Descriptive

Prévue par les articles R231-4 et R232-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

GARAGE ACCOLE ANNEXE OPEN RE 2020

	modénatures d'encadrement selon plans	X		
	Dito maison.	X		
2.2	* PLANCHER			
	Plancher prévu pour une charge normale d'exploitation (250 daN/ m²). Toute surcharge anormale devra nous être signalée obligatoirement au plus tard à la MAP technique afin de prévoir le renforcement du plancher	X		
2.2.1	* RDC			
2.2.1.1	Plancher du soubassement constitué de poutrelles béton et hourdis béton ou de synthèse avec dalle de compression en béton brut de règle, compris chaînage B.A.	X		
2.2.1.3	COMBLES			
	Combles perdus, livrés bruts de charpente sans plancher bois.	X		
2.2.2	* ISOLATION THERMIQUE			
2.2.2.1	* RDC			
	sans objet	X		
2.2.2.3	* COMBLES			
	sans objet.	X		
2.2.3	* PLAFONDS			
2.2.3.1	GARAGE			
	les combles étant perdus, il n'est pas prévu de plafond, la charpente est apparente.	X		
2.2.3.3	COMBLES			
	Pas de plafond, combles perdus livrés bruts de charpente.	X		
2.4	* TOITURE			
2.4.1	* CHARPENTE			
	Ensemble constitué par des fermettes en sapin du Nord ou de Pays,	X		
	Combles perdus avec espacement moyen des fermettes de 0,90 m d'axe en axe	X		
	pende 35° = 70 % environ	X		
2.4.1.4	* AVANCEES DE TOITURE			
	débord de toit, dito maison.	X		
2.4.2	* COUVERTURE			
	Couverture, dito maison.	X		
2.4.2.1	* ECRAN DE SOUS TOITURE			
	Ecran de sous toiture qualité HPV avec contre-lâchage	X		
2.4.2.2	* ISOLATION THERMIQUE			



Notice Descriptive

V1

Prévue par les articles R211-4 et R212-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

GARAGE ACCOLE ANNEXE OPEN RE 2020

Désignation des ouvrages et fournitures Détail des prestations		Ouvrages et fournitures		
		Quantité à prix convenu	Non compris dans le prix convenu	Coût des ouvrages et fournitures non compris dans le prix convenu
	sens isolation	X		
2.4.3	Gouttières, dito maison.	X		
2.5	MÉNAGERIES			
2.5.1	MÉNAGERIES EXTÉRIEURES			
	Linéau, dito maison.	X		
2.5.1.1	MÉNAGERIES PROPREMENT DITES			
		X		
2.5.1.1.2	* PORTE DE GARAGE Porte de garage basculante à revêtement tôle. Quantitatif et dimensions selon plans. Porte de garage ton gris anthracite.. Porte de garage à ouverture manuelle.	X X X		
2.5.1.1.3	* PORTE DE SERVICE DU GARAGE Porte de service en PVC avec plaxage métallique sur face extérieure gris anthracite (RAL 7016). Quantitatif et dimensions selon plans.	X		
2.5.2	MÉNAGERIES INTÉRIEURES			
	Quantitatif et dimensions selon plan.	X		
2.5.2.1	HUISSERIES			
	Huisserie en sapin, à peindre	X		
2.5.2.2.1	PORTE D'ACCÈS GARAGE Accès entre habitation et volume non chauffé par bloc porte à âme isolante pré-peinte, traverse droite à choisir dans la gamme constructeur avec serrure 3 points, joints périphériques et seuil. Valeur moyenne du coefficient U = 1,00 W/m².K.		X	Forfait - 691€
2.6	EQUIPEMENTS			
2.6.8	ELECTRICITE			
2.6.8.2	QUANTITATIF Appareillage étanche, installation apparente comprenant : 1 point lumineux extérieur simple allumage (au-dessus de la porte de garage) 1 point lumineux va et vient 1 prise de courant 2/16A+Terre	X		



Notice Descriptive

Prévue par les articles R231 4 et R232-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

OPTION PACK PACK OPEN

Description des ouvrages et fournitures Détail des prestations		Quantité		Unité		Coût de l'ouvrage et fournitures hors taxes	
4	PACK 2.0	Quantité	Unité	Quantité	Unité	Quantité	Unité
	Motorisation des volets roulants. Centralisation des volets roulants. Gestion des volets roulants à distance. Isolation dynamique.			X			

40

00

52



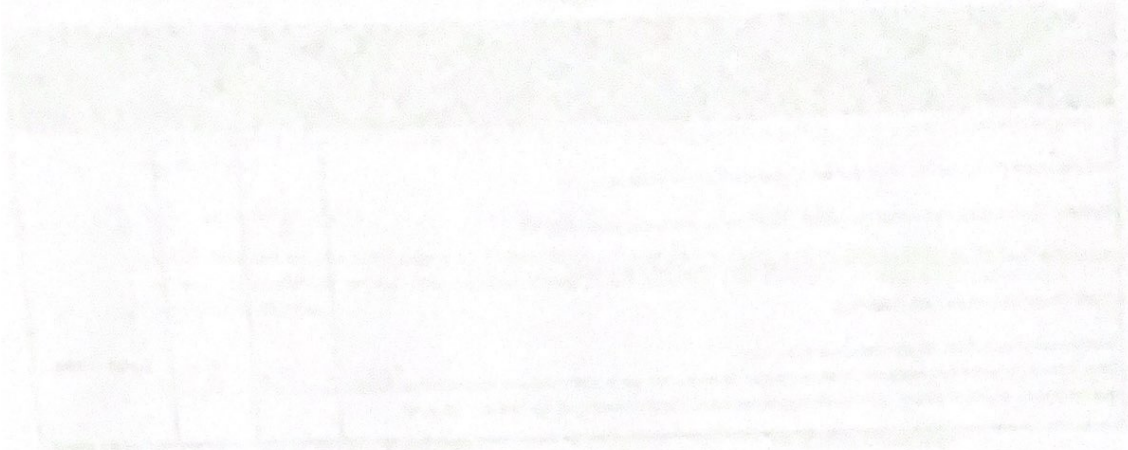
Notice Descriptive

V1

Prévue par les articles R261-4 et R262-4 du Code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)



Prestations Complémentaires

UD

OD

52



Notice Descriptive

Prévue par les articles R221-4 et R221-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Prestations Complémentaires Désignation des ouvrages et fournitures Détail des prestations	Quantité	Unité	Montant HT	Montant TTC
Chainage vertical tous les 3m	X			
Remplacement des fondations 50x25 par des fondations 50x50 en limite séparative	X			
Modénature d'encadrement autour des ouvertures, même nu même ton, aspect différent	X			
Alimentation eau chaude eau froide et évacuation en attente pour futur lave main.	X			
OFFRE COMMERCIALE EN DATE COMPRISE	X			
Mise en route des coffrets des concessionnaires sur rue: Dans le cas où le Maître d'Ouvrage demande l'exécution de ces travaux par le Maître d'Œuvre il prend connaissance que ces travaux pourront générer des frais de mise en service et d'abonnement d'un montant de 1336 euros.		X		Forfait - 1336€

MD

OD

52



Notice Descriptive

V1

Prévue par les articles 923 I, 4 et 923 I-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Destination du bien :

Nous soussignés M. DEMBA Oumar, Mme DEMBA Marieme, déclarons sur l'honneur que la construction est destinée à :

☒ notre usage propre ☐ un usage locatif ☐ une vente

Si cette réalisation est pour notre usage propre, elle ne rentre donc pas dans le champ d'application du décret n°2006-555 du 17 Mai 2006 et arrêté du 1er Août 2006 modifiant le code de la construction et de l'habitation et relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le 06.05.2022

Le Maître d'Ouvrage

Signature du client, précédée de la mention
"Lu et Approuvé"

Lu et approuvé

Le Maître d'Ouvrage

Signature du client, précédée de la mention
"Lu et Approuvé"

Lu et approuvé

Risques liés à la zone argile :

Notre construction se situe selon les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols dans une zone :

☐ faible ☒ moyenne ☐ forte

Pour les zones moyenne et forte, nous reconnaissons avoir bien été informé que les eaux de gouttières doivent être éloignées des pieds de façade, que les eaux de ruissellement doivent être détournées à distance de l'habitation en mettant en oeuvre un réseau de drainage, que la surface du sol aux abords de la construction doit être imperméabilisée. Pour éviter les variations de teneur en eau du terrain à proximité de notre construction causées par l'action de la végétation, les plantations seront éloignées d'au moins une fois la hauteur de l'arbre à l'âge adulte, et une fois et demi la hauteur d'une haie.

Le 06.05.2022

Le Maître d'Ouvrage

Signature du client, précédée de la mention
"Lu et Approuvé"

Lu et approuvé

Le Maître d'Ouvrage

Signature du client, précédée de la mention
"Lu et Approuvé"

Lu et approuvé

MD

OD

SR



Notice Descriptive

Prévue par les articles R231-4 et R232-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Réglementation environnementale :

Nous attirons votre attention sur le fait que la conformité à la réglementation environnementale est conditionnée par le strict respect des prescriptions de l'étude énergétique (Bbio, Cep, Ceqnr, DH) et environnementale (Ic construction et Ic énergie), des prescriptions en matière d'étanchéité à l'air de l'enveloppe et des systèmes de ventilation. Toute intervention sur la construction, avant ou après la réception des travaux, par le maître de l'ouvrage ou ses entreprises est susceptible de remettre en cause le respect de la réglementation environnementale en vigueur.

La société HEXAOM, n'assurant aucune maîtrise d'oeuvre ou contrôle des travaux à la charge du maître de l'ouvrage, sera déchargée de toute responsabilité en cas de non-respect de la réglementation environnementale en vigueur lié à l'intervention sur la construction de ce dernier ou de ses entreprises.

Le 06.05.2022

Le Maître d'Ouvrage

Signature du client, précédée de la mention
"Lu et Approuvé"

Lu et approuvé

Le Maître d'Ouvrage

Signature du client, précédée de la mention
"Lu et Approuvé"

Lu et approuvé

Sauf avis contraire exprimé par courrier RAR avant le démarrage des travaux, le maître de l'ouvrage autorise expressément HEXAOM à faire visiter son chantier par d'éventuels prospects ou partenaires jusqu'à la réception des travaux et à utiliser à des fins publicitaires et commerciales des images de sa maison.

MD

00

JD

Notice Descriptive

V1

Prévue par les articles R211-4 et R212-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Notice		Notice Principale	Quantité	Prix
1.1.1.1vs	*	TERRASSEMENTS GENERAUX Evacuation des terres excédentaires à la décharge publique	90 M3	3150€
1.1.3.1		DRAINAGE PÉRIPHÉRIQUE Drainage par drains en PVC rigide Ø 100 posés à bain de gravillons recouverts d'un feutre. NOTA : ces travaux ne sont nécessaires que lorsque la nature du terrain le justifie et ce uniquement pour les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols et identifiées comme faible.	Forfait	6814€
1.1.3.3		REMBLAIS Remblais avec les terres issues des fouilles laissées sur place	Forfait	336€
2.6.1.1		ÉVIER Évier en inox double bac avec égouttoir 1,20 x 0,60 posé sur meuble blanc à 2 ou 3 portes avec robinetterie mitigeuse chromée à bec fondu orientable de la gamme constructeur	1 UN	402€
2.6.2.1		LAVABO Lavabo sur colonne blanc avec robinetterie mitigeuse chromée de la gamme constructeur. (Quantitatif et dimensions selon plans).	2 UN	564€
4.1		CHEMIN D'ACCÈS Chemin d'accès chantier depuis la voirie jusqu'à la construction pour les camions et engins de chantier du Constructeur ou de ses entrepreneurs, après décapage, sur 3 m de large, empiérement tout venant sur une épaisseur de 0,30 m environ. Tarif TTC.	6 ML	900€
4.2	*	PROTECTION DU TROTTOIR Protection de trottoir Largeur 1m en platelage bastaings	1 ML	589€
5.1.1		RACCORDEMENT ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE ET EAU POTABLE Raccordement de ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, EAU POTABLE, (distance construction - coffrets/citerneaux selon plan).	1 FT	3357€
5.1.3		RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES Tranchée drainante 0,70 de profondeur.	Forfait	6691€
5.1.3.a		RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES Caniveau bas rampe devant porte de garage ou service	Forfait	819€
5.1.4		RACCORDEMENT DES EAUX USÉES Raccordement direct de l'installation sanitaire vers le réseau par tuyau PVC Ø 100 sur boîte de raccordement du concessionnaire. (distance construction - coffret selon plan).	1 FT	971€
Annexe		GARAGE ACCOLE ANNEXE OPEN RE 2020		
1.1.1.1	*	TERRASSEMENTS GENERAUX Evacuation des terres excédentaires en décharge.	30 M3	1050€
1.1.3.1		DRAINAGE PÉRIPHÉRIQUE Drainage par drains en PVC rigide Ø 100 posés à bain de gravillons recouverts d'un feutre. NOTA : ces travaux ne sont nécessaires que lorsque la nature du terrain le justifie et ce uniquement pour les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols et identifiées comme faible.	Forfait	1314€
Prest Compl		Prestations Complémentaires		
		Mise en route des coffrets des concessionnaires sur rue. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage demande l'exécution de ces travaux par le Maître d'Œuvre il prend connaissance que ces travaux pourront générer des frais de mise en service et d'abonnement d'un montant de 1336 euros	Forfait	1336€



Notice Descriptive

Prévue par les articles R211-4 et R212-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Désignation des ouvrages et fournitures
Précisant les prestations non comprises dans le prix global

Quantité des ouvrages et
des fournitures comprises
dans le prix global

Total

28 293,00 €

MD

00

JE



Notice Descriptive

V1

Prévue par les articles R231-4 et R232-4 du Code de la Construction et de l'Habitation



GARANTIE GENERALE DE REMBOURSEMENT DES ACOMPTES

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, Société Anonyme au capital de 160 995 996 €, dont le siège social est au 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex, atteste par la présente que la société SA HEXAOM, dont le siège social est au 2 route d'Ancinnes à Alençon (61000), n° RCS : 095 720 314, ci-après désignée « LE CONSTRUCTEUR » numéro de convention N° 00430, bénéficie à compter de la date de la présente de la garantie de remboursement d'acompte prévue par la loi n° 90.1129 du 19 décembre 1990.

La présente vaut acte de cautionnement. Elle régit tout contrat de construction d'une maison individuelle, rentrant dans le champ d'application de l'article L231-1 du Code de la construction & de l'habitation, intervenu entre un MAÎTRE D'OUVRAGE et LE CONSTRUCTEUR jusqu'au 31/12/2022 compris. Tout contrat signé par LE CONSTRUCTEUR après cette date ne pourra bénéficier de la présente garantie.

1. OBJET DE LA GARANTIE :

Le contrat de construction prévoyant le paiement d'un acompte au CONSTRUCTEUR avant la date d'ouverture du chantier et lors de l'obtention du permis de construire, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions s'engage à intervenir en cas de défaillance du CONSTRUCTEUR :

- Pour le cas où le contrat ne peut être exécuté faute de réalisation dans le délai imparti, sauf prorogation, des conditions suspensives prévues à l'article L 231.4.1 du Code de la Construction, et sous réserve que le MAÎTRE D'OUVRAGE ait rempli ses obligations vis-à-vis du constructeur.
- Pour le cas où le chantier n'est pas ouvert à la date convenue, sous réserve que le MAÎTRE D'OUVRAGE ait rempli ses obligations vis-à-vis du CONSTRUCTEUR.
- Pour le cas où le MAÎTRE D'OUVRAGE exerce la faculté de rétractation prévue à l'article L. 271-1 du Code de la Construction.

2. LIMITES DE LA GARANTIE :

La garantie de remboursement couvre les versements effectués par le maître d'ouvrage dans la limite de 5% du prix convenu à la signature du contrat et 5% à l'obtention du permis de construire.

La garantie de remboursement est accordée dans la limite de 5 % (Cinq pour cent) du prix TTC du contrat de construction de maison individuelle à la signature du contrat et dans la limite de 5% du prix convenu TTC du contrat de construction de maison individuelle à l'obtention du permis de construire.

Le présent acte n'engage pas la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions à délivrer la garantie de livraison qui fera l'objet, le cas échéant, de la délivrance d'un acte de cautionnement spécifique.

3. DUREE DE LA GARANTIE :

La garantie prend effet à la date de la signature du contrat de construction, elle cessera ses effets à la date d'ouverture du chantier.

Fait à Paris, le 03 janvier 2022

HEXAOM
Administration des ventes
CS 70560
78314 Coignières CEDEX
Tél 01 34 51 29 57
E-mail : pascal.godan@hexaom.fr

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex - France - Téléphone : +33 1 58 19 85 85
Société anonyme au capital de 160 995 996 euros - Entreprise régie par le Code des Assurances - 382 506 079 RCS Nanterre - APE 6512 Z - TVA : FR 043 825 060 79

• GROUPE BPCE



Notice Descriptive

Prévue par les articles R231-4 et R232-4 du code de la construction et de l'habitation

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

Récapitulatif du montant du Contrat

Montant total des ouvrages et fournitures compris dans le prix convenu :	170 975,00 €
	+
Montant total des ouvrages et fournitures non compris dans le prix convenu :	28 293,00 €
	=
Montant total TTC :	199 268,00 €

Signature du Constructeur

Les travaux à la charge du Maître d'Ouvrage s'élèvent à la somme de 28 293,00 € TTC

Le Constructeur
Nom, prénom et signature

HEXAOM
Administration des ventes
CS 70500
78314 Coignières CEDEX
Tel. 01 34 51 29 57
E-mail : pascal.godart@hexaom.fr

Signature du Maître d'Ouvrage

(a) Mention manuscrite : Dans le cas où des travaux sont à la charge du maître d'Ouvrage, celui écrit de sa main :
"Les ouvrages et fournitures non compris dans le prix convenu et qui restent à ma charge s'élèvent à la somme de
28 293,00 € TTC"

(a) Les ouvrages et fournitures non compris dans le prix convenu
et qui restent à ma charge s'élèvent à la somme de
28 293,00 € TTC

Fait à Ormay le 06/05/2022

Le Maître d'Ouvrage

Signature du client, précédée de la mention
"Lu et Approuvé"
Lu et approuvé

Le Maître d'Ouvrage

Signature du client, précédée de la mention
"Lu et Approuvé"
Lu et approuvé

"Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres Sociétés ou Associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénoms et si possible votre numéro de contact Client."

UD DD

52

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

1	IMPLANTATION	4
1.1	INFRASTRUCTURE	4
1.1.1	TERRASSEMENTS	4
1.1.1.1vs	TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1.1.2	FOUILLES	4
1.1.2	FONDACTIONS	4
1.1.3	ASSAINISSEMENT DES FONDATIONS	4
1.1.3.1	DRAINAGE PÉRIPHÉRIQUE	4
1.1.3.3	REMBLAIS	4
1.2a	SOUBASSEMENT EN VIDE SANITAIRE	4
1.2a.1	MURS DU VIDE SANITAIRE	4
2	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION	4
2.1	MURS ET CLOISONS	4
2.1.1	ISOLATION PÉRIPHÉRIQUE	4
2.1.1.1	DOUBLAGE ET ISOLATION	4
2.1.1.2	IMBRICTIONS	5
2.1.1.2.1	ENDUIT	5
2.1.1.2.2	SEUILS ET APPUIS	5
2.1.1.2.3	FORME DE LA CONSTRUCTION	5
2.1.1.2.4	HABILLAGE FACADES	5
2.1.1.3	MATÉRIEL SOUS PLAFOND	5
2.1.1.4	CARTES DE RÉFÉRENC	5
2.2	PLANCHERS	5
2.2.1	ISOLATION	5
2.2.1.1	PLANCHER DU NIVEAU RDC	5
2.2.1.2	PLANCHER DU NIVEAU SUPÉRIEUR	5
2.2.2	ISOLATION THERMIQUE	6
2.2.2.1	ISOLATION THERMIQUE DU NIVEAU RDC	6
2.2.2.3	ISOLATION THERMIQUE DU NIVEAU SUPÉRIEUR	6
2.2.3	PLAFONDS	6
2.2.3.1	PLAFOND DU RDC	6
2.2.3.3	PLAFOND DU NIVEAU SUPÉRIEUR	6
2.3	ESCALIERS	6
2.3.1	ESCALIER POUR ACCÈS AU NIVEAU SUPÉRIEUR	6
2.4	TOITURE	6
2.4.1	CHARPENTE	6
2.4.1.4	AVANCÉES DE TOITURE	6

M. et Mme DEMBA Oumar et Marieme

(V1)

2.6.8	ELECTRICITE	10
2.6.8.1	INSTALLATION	10
2.6.8.2	QUANTITATIF	11
2.6.8.2c	POINT LUMINEUX EXTERIEUR SUPPLEMENTAIRE	12
2.6.8.3	RESEaux DE COMMUNICATION	12
2.6.8.5	CENTRALISATION DES VOIETS ROULANTS	12
2.6.9	REVETEMENTS	12
2.6.9.1	PIECES HUMIDES	13
2.6.9.1.1	REVETEMENTS DE SOLS DU REZ DE CHAUSSEE DES PIECES HUMIDES	13
2.6.9.1.2	REVETEMENTS DE SOLS DU NIVEAU SUPERIEUR PIECES HUMIDES	13
2.6.9.1.3	REVETEMENTS DE MURS ET PLAFONDS DES PIECES HUMIDES	13
2.6.9.2	PIECES SECHES	13
2.6.9.2.1.1	REVETEMENTS DE SOLS DU REZ DE CHAUSSEE DES PIECES SECHES	13
2.6.9.2.1.3	REVETEMENTS DE SOLS DU NIVEAU SUPERIEUR DES PIECES SECHES	13
2.6.9.2.2	REVETEMENTS DE MURS ET PLAFONDS DES PIECES SECHES	13
2.7	DIVERS	13
2.7.3	DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE	13
2.7.4	ALARME	14
2.7.4.1	DÉTECTEUR DE FUMÉE	14
3	BRANCHEMENTS DEPUIS RESEAU PUBLIC JUSQU'EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ	14
3.1	EAU	14
3.3	ÉLECTRICITÉ	14
3.3.1	TÉLÉPHONE	14
3.4	ÉVACUATION DES EAUX USÉES	14
4	TRAVAUX PREPARATOIRE	14
4.1	CHEMIN D'ACCÈS	14
4.2	PROTECTION DU TROTTOIR	15
5	RACCORDEMENTS SUR L'EMPRISE DU TERRAIN	15
5.1	RACCORDEMENT	15
5.1.1	RACCORDEMENT ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE ET EAU POTABLE	15
5.1.3	RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES	15
5.1.3.a	RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES	15
5.1.4	RACCORDEMENT DES EAUX USÉES	15
6	AMENAGEMENT ANNEXE	15
6.1	AMENAGEMENT DU TERRAIN	15
6.2	CLOTURE	15
6.3	PORTAIL	15
6.5	ESPACE VERT ET PLANTATIONS	15
6.5.a	ESPACE VERT ET PLANTATIONS ARBRE	15